



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

CENTRE DE FORMATION LA FUTAIE – LES TOUCHES

Association Loi 1901

94 Rue la Charpenterie

53410 PORT-BRILLET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

CENTRE DE FORMATION LA FUTAIE – LES TOUCHES

Association Loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable.



Être bien entouré, ça change tout !

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- analyser la composition et l'antériorité des soldes de créances « clients »,
- contrôler le recouvrement des créances « clients ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Être bien entouré, ça change tout !

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 09 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé

DocuSigned by:
Franck NOGUET
BFC48212562E44A...



Être bien entouré, ça change tout !

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES
BILAN - ACTIF
 Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025			01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	24 372,45	24 372,44	0,01	0,01
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	0,15		0,15	0,15
Constructions	777 427,54	749 455,70	27 971,84	34 871,55
Installations techn., matériel et outil. ind.	36 266,94	36 266,94		1 116,81
Autres	841 478,95	822 199,69	19 279,26	16 238,37
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	38,00		38,00	38,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	1 679 584,03	1 632 294,77	47 289,26	52 264,89
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	7 330,58		7 330,58	8 158,43
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	138 436,90	9 015,99	129 420,91	123 963,36
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	18 249,88		18 249,88	33 693,19
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	93 635,63		93 635,63	26 012,89
Charges constatées d'avance	1 661,71		1 661,71	11 791,63
TOTAL (II)	259 314,70	9 015,99	250 298,71	203 619,50
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 938 898,73	1 641 310,76	297 587,97	255 884,39



Être bien entouré, ça change tout !

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	127 598,20	127 598,20
Autres		
Report à nouveau	-447 472,87	-482 845,39
Excédent ou déficit de l'exercice	102 329,93	35 372,52
<i>Situation nette (sous total)</i>	-217 544,74	-319 874,67
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	10 943,62	17 038,60
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-206 601,12	-302 836,07
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	26 542,83	27 436,61
TOTAL (III)	26 542,83	27 436,61
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45 681,31	72 908,72
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 484,50	129 981,09
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	74 812,56	91 796,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	568,00	568,00
Autres dettes	209 748,91	205 474,36
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	44 350,98	30 554,73
TOTAL (IV)	477 646,26	531 283,85
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	297 587,97	255 884,39



Être bien entouré, ça change tout !

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		150,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 080 895,65	884 523,03
<i>Dont parrainages</i>	440 463,56	412 951,25
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 094,98	3 500,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	549,77	510,00
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	893,78	16 588,46
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	618,48	1,90
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 089 052,66	905 273,39
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	70 650,77	62 668,86
Variation de stock	827,85	-1 035,70
Autres achats et charges externes	258 020,45	179 122,17
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	11 976,31	9 754,56
Salaires et traitements	467 039,42	444 337,52
Charges sociales	161 072,01	162 838,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 651,05	19 344,39
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 226,83	1 253,51
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	986 464,69	878 284,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	102 587,97	26 989,17
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	247,03	125,48
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	247,03	125,48
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	505,07	746,72
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	505,07	746,72
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-258,04	-621,24



Être bien entouré, ça change tout !

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES		
COMPTE DE RÉSULTAT		
Du 01/01/2025 au 31/12/2025		
	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	102 329,93	26 367,93
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		186,71
Sur opérations en capital		8 817,88
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		9 004,59
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 004,59
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 089 299,69	914 403,46
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	986 969,76	879 030,94
EXCÉDENT OU DÉFICIT	102 329,93	35 372,52

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 297 587,97 € et le compte de résultat de l'exercice fait état d'un excédent de 102 329,93 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Objet social de l'association,

Le Centre de Formation et de Promotion La Futaie – Les Touches est une association relevant de l'économie sociale et solidaire, régie par la loi du 1er juillet 1901. Sa durée est illimitée. Son siège social est établi 94 rue de la Charpenterie, 53410 PORT-BRILLET.

L'association a pour but :

- L'accompagnement de projets, la promotion des personnes et la gestion des compétences notamment par le conseil, la formation, la validation des acquis de l'expérience et tout autre moyen concourant à ces objectifs. Elle conduit ces actions notamment dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage, et dans un souci de développement des personnes, des organisations, des entreprises et des territoires.
- De participer à l'animation et au développement des territoires.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation par apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement du CFP les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des apprenants en groupes restreints.
- l'alternance du temps de formation des apprenants dans le milieu professionnel et au CFP.



Être bien entouré, ça change tout !

- L'accueil des usagers et leur intégration dans la vie résidentielle comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif du CFP.

Dans le cadre de l'apprentissage, N° UAI : 0530960F

Dans le cadre de la formation continue, n° de déclaration d'activité : 52530007953 délivré par le préfet des Pays de la Loire le 12/07/1985.



Être bien entouré, ça change tout !

Nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées,

Formations en apprentissage :

- Technicien Entrepreneur en Agriculture, titre de l'Union des Maisons Familiales Rurales niveau 4
- BTSa ACS'AGRI (anciennement BTSa ACSE), titre du Ministère de l'Agriculture de niveau 5

Formations Continues :

- Technicien Entrepreneur en Agriculture, titre de l'Union des Maisons Familiales Rurales niveau 4
- Technicien jardins et espaces paysagers, titre professionnel de l'Union des Maisons Familiales Rurales de niveau 4
- Ouvrier Paysagiste, titre professionnel du Ministère du Travail de niveau 3
- Agent de Maintenance des Bâtiments, titre professionnel du Ministère du Travail de niveau 3
- Chargé de projet énergie et bâtiment durable, titre professionnel de l'ASDER de niveau 6

Modules de formation :

- Habilitation électrique
- Blocs de formation Bâtiment et espaces verts

Restauration et hébergement :

- Proposés à nos apprenants
- Location des locaux pour les particuliers, groupes ...

Moyens mis en œuvre,

- Locaux et équipements mis à disposition
 - Un bâtiment pédagogique avec 5 grandes salles de cours + 10 petites salles.
 - Un atelier pédagogique pour la formation AMB aménagé avec des box de travail et l'outillage nécessaire aux travaux pratiques
 - Une plateforme pédagogique pour les travaux pratiques en aménagements paysagers
 - Du matériel et des outils pour les formations en espaces verts.
 - Un appartement témoin habilité pour l'examen ADVF
 - Hébergement et restauration
 - Une salle avec micro-ondes, réfrigérateur, point d'eau pour permettre aux stagiaires de manger sur place
- Moyens humains

Nombre de salariés permanents au 31/12/2025 : 14 (13,5 ETP)

- Direction : 1 salarié (1ETP)
- Administratif : 2 salariées (2ETP dont une apprentie)
- Service : 2 salariés (1.9 ETP)
- Formation-Animation : salariés (8,6 ETP)
- Dont 0.9 ETP en arrêt maladie

- Partenariats, relations extérieures

Le CFP La Futaie Les Touches est en relation avec les différentes branches professionnelles en lien avec ses formations (UNEP, FFB, Chambre d'agriculture, chantiers d'insertion...)



Être bien entouré, ça change tout !

En plus de nos nombreux liens avec les maîtres d'apprentissage et de stage, Les formations permettent la création de partenariat avec des collectivités territoriales, des associations d'insertion professionnelle (Alternatri 53, mairie de Chailland, mairie de Port Brillet...), et les autres MFR du Réseau.

Les formations SST et habilitation électrique permettent également des échanges avec des milieux professionnels qui ne sont pas représentés dans son catalogue de formation.

Biens immobiliers

- L'association est propriétaire du bien immobilier à PORT-BRILLET depuis le 1^{er} janvier 2001 pour 0.15€ symbolique.

Dettes garanties par des suretés réelles

- Montant garanti = hypothèque bâtiments CFP La Futaie – Les Touches (désignation cadastrale : section AA n°116 – 2ha28a) sur un emprunt de 35 000 € auprès du Crédit Mutuel (capital restant dû au 31/12/2025 = 5696,64€).

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour réévaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 qui est venu le modifier.
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-03 qui est venu le modifier

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- ✓ Les immobilisations incorporelles



Être bien entouré, ça change tout !

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

✓ Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévu.

✓ Les immobilisations financières

L'association n'est pas concernée.

✓ Les stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

✓ Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

✓ Les provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

✓ Les contributions volontaires en nature

En application de l'article 211-4 du règlement ANC 2018, la MFR estime que la présentation des CVN n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement: en effet, agissant dans le cadre associatif sur la base du volontariat, l'activité bénévole concourt à la mission et à l'objet de l'association sur un principe arrêté par le règlement intérieur de l'association MFR, article 2 qui précise que le Conseil d'administration est «formé de membres de l'association qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association....Le Conseil d'administration est l'expression de la volonté des parents....il est garant du maintien du caractère familial de l'association et de la prépondérance du rôle des familles dans la marche de la Maison Familiale Rurale.» Dès lors, il n'est pas opportun ni compatible de comptabiliser les contributions volontaires en nature pour ce qui est de la participation des bénévoles.



Être bien entouré, ça change tout !

Le temps consacré par les bénévoles, administrateurs ou non, dans le cadre de participation à des ateliers d'animation, à l'encadrement de sorties, à des témoignages, à l'accompagnement, à des séances de commissions ou conseils d'administration etc...., certaines prestations en nature de la part de partenaires de la MFR (interventions d'un chef d'entreprise, d'un syndicat professionnel....), quelques dons en nature consommés en l'état (dons d'ordinateurs par une entreprise....) participent par nature aux contributions volontaires au bénéfice des jeunes et des familles dans une moindre mesure.



Être bien entouré, ça change tout !

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Immobilisations incorporelles	Brut en € au 01/01/25	Mouvements		Brut en € au 31/12/25
		Acquisitions	Cessions-Rebut	
Logiciels Bureautiques	19 030,25	0,00	0,00	19 030,25
Logiciels vocation pédagogique	5 342,20	0,00	0,00	5 342,20
Total immobilisations incorporelles	24 372,45	0,00	0,00	24 372,45

Immobilisations corporelles	Brut en € au 01/01/25	Mouvements		Brut en € au 31/12/25
		Acquisitions	Cessions-Rebut	
Terrain	0,15			0,15
Constructions	374 358,70			374 358,70
Amenagt constr /chaudière bois	403 068,84			403 068,84
Matériel et outillage	2 183,24			2 183,24
Mat.et Outillage pédagogique	34 083,70			34 083,70
Installation générale formation	285 423,04			285 423,04
Installation générale internat	235 103,07			235 103,07
Matériel de transport	27 681,86			27 681,86
Mat.de Bureau et Informatique	109 602,48	4898,83		114 501,31
Mobilier enseignement	24 134,62			24 134,62
Mobilier pour internat	29 650,79			29 650,79
Matériel et Outillage Internat	55 430,66	1 797,60		57 228,26
Matériel et Outillage JEV	11 482,33	1 978,60		13 460,93
Matériel et Outillage IMSS	51 930,65			51 930,65
Autres matériels	2 364,03			2 364,03
Total immobilisations corporelles	1 646 498,16	8675,03	0,00	1 655 173,19

Immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut en € au 01/01/25	Mouvements		Brut en € au 31/12/25
		Acquisitions	Cessions-Rebut	
Titres de participation (parts sociales)	38,00	0,00	0,00	38,00
Total immobilisations corporelles	38,00	0,00	0,00	38,00



Être bien entouré, ça change tout !

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS
 Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INTITULE	Cumul en € au 01/01/25	Mouvements		Cumul en € au 31/12/25
		Dotation	Reprise	
Logiciels Bureauitiques	19 030,25	0,00	0,00	19 030,25
Logiciels vocation pédagogique	5 342,20	0,00	0,00	5 342,20
Total immobilisations incorporelles	24 372,45	0,00	0,00	24 372,45

INTITULE	Cumul en € au 01/01/25	Mouvements		Cumul en € au 31/12/25
		Dotation	Reprise	
Constructions	374 153,20	205,50		374 358,70
Amenagt constr /chaudière bois	368 402,79	6 694,21		375 097,00
Matériel et outillage	2 183,24			2 183,24
Mat.et Outillage pédagogique	32 966,89	1 116,81		34 083,70
Installation générale formation	284 211,48	878,76		285 090,24
Installation générale internat	223 230,72	2 044,02		225 274,74
Matériel de transport	27 681,86			27 681,86
Mat.de Bureau et Informatique	108 018,64	1 427,14		109 445,79
Mobilier enseignement	24 134,62			24 134,62
Mobilier pour internat	29 650,79			29 650,79
Matériel et Outillage Internat	54 883,18	556,34		55 439,52
Matériel et Outillage JEV	10 460,48	728,27		11 188,76
Matériel et Outillage IMSS	51 930,65			51 930,65
Autres matériels	2 364,03			2 364,03
Total immobilisations corporelles	1 594 272,57	13 651,06	0,00	1 607 923,64



CFP LA FUTAIE – LES TOUCHES
PROVISIONS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des provisions pour risques et charges

- Indemnités de départ à la retraite
- L’association comptabilise en totalité ses engagements en matière d’indemnités de départ à la retraite pour les salariés en CDI, en contrat d’insertion, présents à la clôture.
Au 31/12/2025, le montant provisionné s’élève à 26 542,83 €

Nature des provisions	Montant au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2025
Provisions pour risques et charges	27 436,61	0,00	893,78	26 542,83
Provisions dépréciation clients	9 015,99	0,00	0,00	9 015,99
TOTAL	36 452,60	0,00	893,78	35 558,82

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	9 016		9 016
	Autres créances clients	129 421	129 421	
	Créances rep. <u>titres</u> prêtés : prov. / <u>dep. antér.</u>			
	Personnel et comptes rattachés	2 696	2 696	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. <u>de pens.</u> <u>de titres</u>) (3)	15 554	15 554	
	Charges constatées d'avance	1 662	1 662	
TOTAUX		158 348	149 333	9 016
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) <u>des</u>	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (<u>pers. physiques</u>)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Créances reçues par legs ou donations		

Charges constatées d'avance	euros
Enercoop	35,69
ORANGE FIBRE	72,60
AGIRIS	1 519,49
RED	4,84
OVH	13,75
OVH	15,34
TOTAL	1 661,71

Produits à recevoir	euros
Apprentissage	6 398,48
Apprentissage	2 565,33
FC - Chargé de projet	2 639,00
Aide à l'apprentissage	416,66
Ocapiat	750,00
D.HERRY_OP_EDOF	346,50
TOTAL	13 115,97

CFP LA FUTAIE – LES TOUCHES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L’OUVERTURE DE L’EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise					-
Fonds propres avec droits de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	127 598				127 598
Report à nouveau	- 482 845	35 373			- 447 472
Excédent ou déficit de l'exercice	35 373	- 35 373	102 330		102 330
Situation nette	- 319 874	-	102 330	-	- 217 544
Fonds propres consomptibles					
Subventions investissement	17 039			6 095	10 944
Provisions réglementées					
TOTAL	-302 835	-	102 330	6 095	- 206 600

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts (k) LMT	45 646,24	27 438,46	18 207,78	0,00
Emprunts (k) CT	0,00	0,00	0,00	0,00
intérêt courus LMT + CT	35,07	35,07	0,00	0,00
Découvert	0.00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	45 681,31	27 473,53	18 207,78	0.00

Dettes d'exploitation

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs d'exploitation	92 616,87	92 616,87	0	0
Factures non parvenues	9 867,63	9 867,63	0	0
Fournisseurs d'immobilisation	568,00	568,00	0	0
Comptes Clients créditeurs	8 207,15	8 207,15	0	0
Personnels et comptes rattachés	20 862,71	20 862,71	0	0
Sécu et autres organismes sociaux	40 069,99	40 069,99	0	0
Etat et autres taxes	13 879,86	13 879,86	0	0
Charges à payer diverses	0	0	0	0
Dettes gelées fédérations MFR	201 541,76	4800	196 741,76	0
Produits constatés d'avance (détail page suivante)	44 350,98	44 350,98	0	0
TOTAL	431 964,95	235 223,04	196 741,76	0

CFP - CFP LA FUTAIE - LES TOUCHES

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	en euros
Apprentissage Agri	44 350,98
TOTAL	44 350,98

CHARGES A PAYER	en euros
Emprunts et dettes financières	35,07
Dettes fournisseurs	9 867,63
Dette fiscale et sociale	36 824,75
TOTAL	46 727,45

CFP LA FUTAIE – LES TOUCHES

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conformément à la loi du 23 mai 2006, les rémunérations versées au titre de l'exercice 2025 au 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à :

- Rémunérations brutes : 141 256,77 €
- Avantages en nature : 0

Rémunérations allouées aux membres

- Organe d'administration : 0
- Organe de direction : 0
- Organe de surveillance : 0

Les effectifs au 31 décembre 2025

Personnels salariés	2025	2024
Direction	1	1
Administratif	2	2
Formation - Animation	9	9
Service	2	3
	14	15

Personnels mis à disposition	2025	2024
Direction		
Administratif	0.5	0.5
Formation - Animation		
Service		



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

CENTRE DE FORMATION LA FUTAIE – LES TOUCHES

Association Loi 1901

94 Rue de la Charpenterie

53410 PORT-BRILLET

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

CENTRE DE FORMATION LA FUTAIE – LES TOUCHES

Association Loi 1901

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

- **Convention de mise à disposition de personnel**

Objet : Mise à disposition de Madame Gaëlle BIGNON pour des prestations comptables réalisées en 2025 au profit de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MFR DE LA MAYENNE pour un montant de 2 921€

Administrateur concerné : Jean-Paul STEVENS, Président du CFP MFR LA FUTAIE – LES TOUCHES et Président de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MFR DE LA MAYENNE.

Fait à Laval, le 09 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé

DocuSigned by:
Franck NOGUET
BFC48212562E44A...